

Fondation Hironnelle Media for Peace and Human Dignity

Genève

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

sur les comptes annuels 2022



Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Fondation Hironnelle Media for Peace and Human Dignity

Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Fondation Hironnelle Media for Peace and Human Dignity (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2
Téléphone : +41 58 792 91 00, www.pwc.ch

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 83b, al. 3, CC en relation avec l'art 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Marc Secretan
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Yann Pasche
Expert-réviseur agréé

Genève, le 17 mai 2023

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe)

I. Bilan au 31 décembre (en francs suisses)

	<i>Réf.</i>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Actif			
Actif circulant			
Liquidités	<i>1d</i>	7 842 192	3 884 079
Créances	<i>1e</i>	184 899	169 417
Financements à recevoir	<i>IV / 1i</i>	1 031 581	1 245 358
Autres créances		299 642	217 672
Actifs de régularisation		185 917	226 265
		<u>9 544 232</u>	<u>5 742 791</u>
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles			
Equipements divers	<i>1f</i>	42 037	25 534
Immobilisations financières			
Dépôt bancaire en garantie	<i>1g</i>	332 631	354 250
		<u>374 668</u>	<u>379 784</u>
Total de l'actif		<u>9 918 900</u>	<u>6 122 575</u>
Passif			
Engagements à court terme			
Dettes à court terme		483 946	631 163
Financements reçus d'avance	<i>IV / 1i</i>	5 848 659	2 377 137
Passifs de régularisation		198 273	207 043
Emprunts divers		392	387
		<u>6 531 270</u>	<u>3 215 730</u>
Engagements à long terme			
Provision pour contentieux	<i>1h</i>	128 164	132 308
Provision pour fin de contrats collaborateurs	<i>1h</i>	73 310	56 589
		<u>201 474</u>	<u>188 897</u>
Capital des fonds liés			
Fonds d'initiative	<i>2a</i>	216 468	216 468
Fonds de solidarité	<i>2b</i>	46 014	39 218
Fonds de soutien	<i>2c</i>	569 307	568 957
		<u>831 789</u>	<u>824 643</u>
Capital de la fondation			
Capital de fondation		50 000	50 000
Capital FNL	<i>1b</i>	12 315	12 315
Capital libre		1 830 990	1 340 420
Excédent/(déficit) de l'exercice		461 063	490 570
		<u>2 354 368</u>	<u>1 893 305</u>
Total du passif		<u>9 918 900</u>	<u>6 122 575</u>

**II. Compte d'exploitation de la Fondation Hironnelle
(en francs suisses)**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Produits		
Fonds publics		
Suisse		
Mandats DDC/Contribution de projet BUCCO	1 695 823	1 832 038
Fonds Suisse Contribution de programme DDC (IP)	3 175 300	2 996 896
Fonds Suisse Division Paix et droit de l'homme	57 023	-
FEDEVACO	68 100	68 709
Autres		
Agence des Nations Unies (UNICEF, PNUD, UNHCR)	421 802	688 752
Danemark (FAMOC)	267 146	139 621
Pays-Bas	-	47 250
Royaume-Uni (DFID, UKCSS)	55 445	243 364
H2H	35 897	-
Suède	1 976 000	1 581 830
Tchèque	81 870	168 587
Allemagne (GIZ)	179 340	6 572
Union européenne	2 634 078	4 549 345
Centre de crise et de soutien	257 993	-
Etats-Unis	13 766	-
	<u>10 919 583</u>	<u>12 322 964</u>
Fonds privés		
Suisses		
Chaîne du Bonheur	392 046	408 351
Loterie Romande	30 000	51 100
Partenariat RTS	75 000	75 000
Fondations privées	312 382	253 882
Donateurs privés	109 128	168 460
Autres		
Autres donateurs	449 983	1 086 445
	<u>1 368 540</u>	<u>2 043 238</u>
Autres produits		
Produits de prestations fournies	573 136	828 310
	<u>573 136</u>	<u>828 310</u>
Total des produits	<u>12 861 258</u>	<u>15 194 512</u>
Dont produits libres	757 264	1 071 770
Dont produits affectés	12 103 994	14 122 742

	2022	2021
Charges		
Charges directes des projets		
Personnel	6 160 938	6 905 149
Opérations	4 193 754	5 672 498
Equipements	488 736	464 752
	<u>10 843 427</u>	<u>13 042 399</u>
Charges du siège de la Fondation Hironnelle		
Personnel	758 083	638 466
Opérations	450 283	478 480
Equipements	18 303	31 472
	<u>1 226 669</u>	<u>1 148 418</u>
Charges recherches de fonds et communication		
Personnel	251 928	246 538
Opérations	75 805	68 989
Equipements	1 666	139
	<u>329 399</u>	<u>315 666</u>
Total Charges	<u>12 399 495</u>	<u>14 506 483</u>
Résultat opérationnel	<u>461 763</u>	<u>688 029</u>
Résultat financier		
Produits financiers	440	121
Gain / Pertes de change (-)	9 429	-184 212
	<u>9 869</u>	<u>-184 091</u>
Résultat Exceptionnel		
Charges (-) et produits exceptionnels	<u>-10 569</u>	<u>-13 368</u>
	<u>-10 569</u>	<u>-13 368</u>
Résultat annuel avant attributions	<u>461 063</u>	<u>490 570</u>
Attributions / prélèvements		
Attribution au Capital Libre	-461 063	-490 570
Excédent/(déficit) de l'exercice	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

Compte d'exploitation par opération pour l'exercice 2022 (en francs suisses)

	Burundi	Myanmar	Burkina Faso	Formations Violence et extremisme	Justice transitionnelle	Journalism Trust Initiative	Madagascar	Mali	Niger	RCA	RDC	Education aux médias	Recherche	Nouveaux Projets	COVID 19	Pakistan	Tunisie	Ukraine	MEALS	Siège	Total	
Produits																						
Bailleurs de fonds publics																						
Suisse																						
Mandats DDC/Contribution de projet BUCCO	-	-	368 483	-	-	-	30 457	-	684 474	512 067	100 342	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 695 823
Fonds Suisse Contribution de programme DDC (IP)	47 165	205 625	116 513	-	296 182	17 345	68 581	368 715	93 912	152 542	319 495	1 086	87 272	193 118	133 948	3 417	-	90 089	78 982	901 312	3 175 300	
Fonds Suisse Division Paix et droit de l'homme	-	-	-	57 023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 023
FEDDEVACO	-	-	-	-	-	-	68 100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	68 100
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agence des Nations Unies (UNICEF UNDP OIM)	-	91 885	-	-	-	-	37 503	-	104 180	82 129	106 105	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	421 802
Danemark (FAMOC)	-	-	-	-	-	-	-	267 146	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	267 146
Royaume-Uni (FCDO, UKCSS)	-	-	-	-	-	-	-	33 379	22 066	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55 445
H2H	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suisse	-	-	660 000	-	-	-	-	1 316 000	-	-	-	-	-	-	-	35 897	-	-	-	-	-	35 897
Tchèque	-	-	24 200	-	-	-	-	11 470	46 200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 976 000
Union européenne	328 061	-	27 101	-	-	-	194 579	-	246 686	1 837 651	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 634 078
Centre de Crise et de Soutien	-	-	257 993	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	257 993
Allemagne (GIZ)	-	-	-	-	-	-	-	-	179 340	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	179 340
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-	-	13 766	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 766
Total bailleurs de fonds publics	375 226	297 510	1 454 291	57 023	296 182	17 345	399 220	2 100 890	1 368 572	2 608 365	419 837	1 086	87 272	193 118	133 948	39 314	-	90 089	78 982	901 312	10 919 583	
Bailleurs de fonds privés																						
Suisse																						
Chaîne du Bonheur	-	-	-	-	15 401	-	-	-	-	-	-	-	-	-	56 739	-	-	319 906	-	-	-	392 046
Loterie Romande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 000	-	30 000
Partenariat RTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75 000	-	75 000
Fondations privées	-	20 000	-	-	75 000	-	-	50 000	-	9 882	-	-	-	-	-	-	-	117 500	-	40 000	-	312 382
Donateurs privés	-	-	5 576	-	1 283	-	-	5 750	60 174	-	-	-	-	-	-	-	-	5 986	-	30 360	-	109 128
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Donateurs	-	-	-	-	50 000	37 053	-	4 677	13 421	-	5 290	9 506	-	-	89 187	-	240 849	-	-	-	-	449 983
Total bailleurs de fonds privés	-	20 000	5 576	-	141 684	37 053	-	60 427	73 595	9 882	-	5 290	9 506	-	145 926	-	240 849	443 392	-	175 360	1 368 540	
Autres produits																						
Produits de prestations fournies	-	-	25 182	-	-	-	-	37 006	155 746	160 527	171 644	-	201	-	-	-	-	-	-	22 830	-	573 136
Total autres produits	-	-	25 182	-	-	-	-	37 006	155 746	160 527	171 644	-	201	-	-	-	-	-	-	22 830	-	573 136
Total des produits	375 226	317 510	1 485 048	57 023	437 866	54 398	399 220	2 198 323	1 597 913	2 778 774	591 481	6 376	96 979	193 118	279 874	39 314	240 849	533 481	78 982	1 099 501	12 861 258	
Charges directes																						
Personnel	126 023	223 609	749 221	2 227	334 370	31 298	222 853	1 199 875	861 433	1 378 750	247 913	4 136	93 289	182 396	102 479	18 473	81 988	223 949	76 654	1 010 011	7 170 949	
Opérations	142 386	38 761	506 493	49 612	85 792	20 589	182 923	710 912	741 063	910 549	254 023	2 240	3 691	10 723	155 509	18 492	93 193	264 474	2 328	526 088	4 719 840	
Equipements	85 355	-	104 571	-	-	-	-	25 276	19 870	236 754	-	-	-	-	10 903	-	6 007	-	-	19 969	508 707	
Total charges directes	353 764	262 370	1 360 285	51 839	420 161	51 886	405 776	1 936 064	1 622 367	2 526 053	501 935	6 377	96 980	193 118	268 890	36 965	181 188	488 423	78 982	1 556 068	12 399 495	
Résultat Opérationnel	-21 462	-55 140	-124 764	-5 184	-17 705	-2 512	6 556	-262 259	24 454	-252 721	-89 546	-	-	-	-10 983	-2 349	-59 661	-45 058	-	456 567	-461 763	

III. Tableau de flux de trésorerie

Flux financiers de l'activité d'exploitation	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Excédent/(déficit) de l'exercice	-	-
Amortissement d'immobilisations corporelles	508 705	496 363
Dissolution (-) / Constitution (+) de provisions	12 577	66 932
Variation du dépôt bancaire	21 618	-262 545
Augmentation (-) / Diminution (+) des créances	-97 452	349 676
Augmentation (-) / Diminution (+) des actifs de régularisation	40 348	-141 970
Augmentation (+) / Diminution (-) des dettes à court terme	-147 211	-129 128
Augmentation (+) / Diminution (-) des passifs de régularisation	-8 770	-1 457
Flux financiers de l'activité d'exploitation	329 815	377 871
Flux financiers de l'activité d'investissement		
Investissements en immobilisations corporelles	-525 208	-470 872
Flux financiers de l'activité d'investissement	-525 208	-470 872
Flux financiers de l'activité de financement		
Variation des fonds affectés	3 685 297	-1 843 866
Variation des fonds liés	7 146	23 471
Variation du capital de la fondation	461 063	490 570
Flux financiers de l'activité de financement	4 153 506	-1 329 825
Variation des liquidités de l'exercice	<u>3 958 113</u>	<u>-1 422 827</u>
Variation des disponibilités au bilan		
Disponibilités en début d'exercice	3 884 079	5 306 906
Disponibilités en fin d'exercice	7 842 192	3 884 079
Variation des disponibilités au bilan	<u>3 958 113</u>	<u>-1 422 827</u>

IV. Tableau de variation du capital 2022

Réf.*	Description du fonds	Etat des fonds au 1.1.2022	Produits internes	Attributions aux fonds	Transferts internes	Utilisation pour projets	Etat des fonds au 31.12.22	Financements reçus d'avance	Financements à recevoir
	Fonds affectés (Financement à recevoir/reçu d'avance)								
	Fonds Burkina Faso	634		2 328 229		-1 459 867	868 996	1 003 153	-134 157
	Fonds Burundi	159 182		46 777		-375 226	-169 267	-	-169 267
	Fonds Covid	-756 732		1 013 856		-279 874	-22 750	6 096	-28 846
	Fonds Education aux Médias	5 290		1 086		-6 376	-	-	-
	Fonds Environnement & Recherche	-		96 778		-96 778	-	-	-
	Fonds Formations Violences et Extrémisme Afrique de l'Ouest	110 000		139 000		-57 023	191 977	191 977	-
	Fonds Justice Transitionnelle	-		543 866		-437 866	106 000	106 000	-
	Fonds JTI	-		49 979		-54 398	-4 419	-	-4 420
	Fonds Madagascar	190 523		161 813		-399 220	-46 885	1 015	-47 897
	Fonds Mali	626 882		1 814 071		-2 161 317	279 636	427 307	-147 671
	Fonds MEAL	-		93 382		-78 982	14 400	14 400	-
	Fonds Myanmar	83 040		222 940		-317 510	-11 530	8 470	-20 000
	Fonds Niger	-51 225		1 832 676		-1 442 167	339 284	565 053	-225 770
	Fonds Nouveaux projets/Divers projets	-		193 119		-193 118	1	1	-
	Fonds Pakistan	-		59 724		-39 314	20 410	20 410	-
	Fonds République Centrafricaine	401 552		4 324 063		-2 618 247	2 107 368	2 174 386	-67 018
	Fonds République Démocratique du Congo	87 059		340 657		-419 837	7 879	7 879	-
	Fonds Ukraine	-		1 299 847		-533 481	766 366	841 365	-75 000
	Fonds Tunisie	-4 102		133 415		-240 849	-111 536	-	-111 536
	Fonds Siège	279 676		1 203 142		-1 001 672	481 146	481 146	-
	Total fonds affectés	1 131 779		15 898 419		-12 213 122	4 817 076	5 848 659	-1 031 583
	Capital des fonds liés								
2a	Fonds d'initiative	216 468		-		-	216 468		
2b	Fonds de solidarité	39 218		6 796		-	46 014		
2d	Fonds de soutien	568 957		350		-	569 307		
	Total capital des fonds liés	824 643		7 146			831 789		
	Capital de la fondation								
	Capital de base	50 000		-		-	50 000		
	Capital FNL	12 315		-		-	12 315		
	Ventes prestations/Subventions non affectées	-		648 136		-648 136	-		
	Capital Libre	1 830 990		461 063		-	2 292 053		
	Résultat d'exploitation	-		-		-	-		
	Total capital de la fondation	1 893 305		1 109 199		-648 136	2 354 368		
	Total	3 849 727		17 014 764		-12 861 258	8 003 233		

IV. Tableau de variation du capital 2021

Réf.*	Description du fonds	Etat des fonds au 1.1.2021	Produits internes	Attributions aux fonds	Transferts internes	Utilisation pour projets	Etat des fonds au 31.12.21	Financements reçus d'avance	Financements à recevoir
	Fonds affectés (Financement à recevoir/reçu d'avance)								
	Fonds Bangladesh	110 287		131 628		-241 915	-	-	-
	Fonds Burkina Faso	-146 485		1 544 164		-1 287 045	110 634	145 144	-34 510
	Fonds Burundi	-		273 017		-113 835	159 182	159 182	-
	Fonds Covid	1 884 088		633 157		-3 273 977	-756 732	67 367	-824 099
	Fonds Education aux Médias	-		9 535		-4 245	5 290	5 290	-
	Fonds Environnement & Recherche	-		64 083		-64 083	-	-	-
	Fonds Justlce Transitionnelle	150 000		281 160		-431 160	-	-	-
	Fonds Madagascar	-138 814		833 327		-503 990	190 523	218 300	-27 777
	Fonds Mali	237 854		2 374 063		-1 985 035	626 882	639 426	-12 544
	Fonds Myanmar	25 227		349 020		-291 207	83 040	83 040	-
	Fonds Niger	11 633		1 649 247		-1 712 105	-51 225	11 919	-63 144
	Fonds Nouveaux projets/Divers projets	8 540		74 620		-83 160	-	-	-
	Fonds République Centrafricaine	697 891		2 593 782		-2 890 121	401 552	680 734	-279 182
	Fonds République Démocratique du Congo	60 413		570 790		-544 144	87 059	87 059	-
	Fonds Tunisie	-6 088		45 400		-43 414	-4 102	-	-4 102
	Fonds Siège	81 100		1 020 359		-821 783	279 676	279 676	-
	Total fonds affectés	2 975 646		12 447 352		-14 291 219	1 131 779	2 377 137	-1 245 358

	Capital des fonds liés						
2a	Fonds d'initiative	216 468		-		-	216 468
2b	Fonds de solidarité	14 155	6 901	-	18 162	-	39 218
2c	Fonds social des projets	18 162		-	-18 162	-	-
2d	Fonds de soutien	552 387		16 570		-	568 957
	Total capital des fonds liés	801 172		16 570		-	824 643
	Capital de la fondation						
	Capital de base	50 000		-		-	50 000
	Capital FNL	12 315		-		-	12 315
	Ventes prestations/Subventions non affectées	-		903 310		-903 310	-
	Capital Libre	1 340 420		490 570		-	1 830 990
	Résultat d'exploitation	-		-		-	-
	Total capital de la fondation	1 402 735		1 393 880		-903 310	1 893 305
	Total	5 179 553		13 857 802		-15 194 528	3 849 727

<i>Types de provisions</i>	<i>Etat au 31.12.20</i>	<i>Constitution</i>	<i>Dissolution/ utilisation</i>	<i>Etat au 31.12.21</i>	<i>Constitution</i>	<i>Dissolution/ utilisation</i>	<i>Etat au 31.12.22</i>
Provision pour contentieux	69 447	72 764	9 903	132 308	68 180	72 324	128 164
Provision pour fin de contrats collaborateurs	52 518	21 901	17 830	56 589	28 779	12 058	73 310
Total des provisions	121 965	94 665	27 733	188 897	96 959	84 382	201 474

Annexe aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022

Présentation

La Fondation Hirondelle est une organisation suisse à but non lucratif créée en 1995 (Article 80 ss Code civil suisse), basée à Lausanne, qui fournit de l'information à des populations confrontées à des crises, pour leur permettre d'agir dans leur vie quotidienne et citoyenne.

Par notre action, plusieurs millions de personnes dans des pays en guerre, des contextes de post-conflit ou de crise humanitaire, et des sociétés en transition démocratique ont accès chaque jour à des médias qui leur parlent, et qui les écoutent.

Le Conseil de Fondation est composé de trois à quinze membres, dont la moitié au moins sont des journalistes ou issus des métiers des médias. Leur mandat est de quatre ans, renouvelable deux fois au maximum. Le Conseil désigne en son sein un Conseil restreint de trois à cinq membres, dont le Président du Conseil.

En 2022, le rapport annuel tient lieu de rapport de performance. Il est établi conformément aux dispositions de la norme de présentation des comptes des Swiss GAAP RPC fondamentales et Swiss GAAP RPC 21. Les comptes ont été validés par le Conseil de Fondation du 17 mai 2023.

1/ Principes comptables et de présentation des comptes

a) Généralités

La présentation des comptes de la Fondation Hirondelle se base sur le concept global des recommandations des Swiss GAAP RPC fondamentales et Swiss GAAP RPC 21. Cette présentation offre une image conforme à la réalité de la situation financière et aux recettes de l'organisation. Les comptes sont conformes à la loi suisse ainsi qu'aux statuts de la Fondation.

Les comptes sont basés sur les comptes annuels au 31 décembre 2022 qui ont été établis selon des principes uniformes. Les montants présents dans les comptes sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.

La Fondation Hirondelle adopte la méthode Zewo dans son calcul des charges de projets, administratives et de collecte de fonds, ainsi que dans leur présentation (voir www.zewo.ch).

b) Périmètre d'intégration

Les comptes contiennent les comptes annuels de l'ensemble des bureaux de la Fondation Hirondelle présents au Mali, Niger, Burkina Faso, République Centrafricaine et République démocratique du Congo. La FH intègre également le capital de Fondation Ndeke Luka dont elle dispose du contrôle.

Il est à noter que nous travaillons à travers et soutenons des partenaires externes, notamment à Madagascar, en Ukraine, au Pakistan, Burundi et au Myanmar.

c) Conversion des devises étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux taux moyens du mois N-1 de comptabilisation.

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères du bilan au 31 décembre sont convertis en francs suisses aux taux en vigueur au 31 décembre. Les résultats de ces conversions sont comptabilisés dans le résultat financier.

d) Liquidités

Les avoirs en caisse, sur les comptes postaux, sur les banques au siège et à l'étranger figurent au bilan à leur valeur nominale.

e) Créances et comptes de régularisation d'actif

Les créances et les comptes de régularisation d'actif sont indiqués à leur valeur nominale, déductions faites des corrections de valeur nécessaires

f) Immobilisations corporelles

La Fondation Hironnelle utilise la méthode d'amortissement linéaire comme suit :

Equipement IT : 3 ans à partir de 1'000 CHF l'unité

Autre Equipement : 3 ans à partir de 2'000 CHF l'unité

Immobilisations à l'étranger* Amortissement direct

*La Fondation Hironnelle utilise du matériel et des véhicules dans le cadre de ses projets conduits à l'étranger ; ce matériel et ces véhicules sont entièrement amortis lors de leur mise en service. Cette situation se justifie du fait de l'instabilité des contextes et des conditions difficiles dans lesquels opère la Fondation Hironnelle, qui rendent difficile la fixation de leur durée d'utilisation, en général courte, et de leur valeur résiduelle.

g) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition en tenant compte des corrections de valeur nécessaires.

h) Provisions

Les provisions représentent la valeur de sorties de fonds futures résultant d'événements passés, se produisant sans contre-prestation. Une estimation fiable du montant de la provision peut être effectuée. Ces provisions sont considérées comme étant à court terme si leur utilisation est estimée à moins de 12 mois, à long terme au-delà.

Depuis 2019, les provisions pour audit sont classifiées dans les passifs transitoires.

i) Reconnaissance des produits

Contrats de financement

Les produits provenant de contrats de financement passés avec des bailleurs de fonds (Gouvernements, Fondations, Cantons, entreprises et autres) sont comptabilisés en produits l'année où sont encourues les dépenses financées.

Les montants reçus pour un projet précis, qui n'ont pas été utilisés à la date de clôture des comptes et qui le seront dans les années à venir et dès lors qu'il existe des stipulations contractuelles spécifiant la possibilité de retourner cet actif au bailleur, sont enregistrés sous la rubrique des engagements au bilan Financements reçus d'avance. Les montants non reçus pour un projet précis dont les dépenses financées sont engagées à la date du bilan sont enregistrés sous la rubrique du bilan Financements à recevoir. La partie du financement à recevoir pour des contrats de financements signés et couvrant les périodes futures est mentionnée comme Actif conditionnel.

Les engagements budgétaires liés aux contrats de financement sont considérés comme engagements conditionnels.

Produits de Prestation fournies et Dons

Les produits provenant de prestations fournies (contrats régies, vente expertise...) sont comptabilisés lorsqu'ils sont définitivement acquis par la Fondation Hirondelle.

Les dons sont affectés conformément à l'intention du donateur. En l'absence d'intention exprimée, ils sont considérés comme des dons libres.

Tous les autres produits et dons encaissés sans mention particulière sont comptabilisés en produits non affectés. En cas de non utilisation, le solde est attribué au capital libre (général).

Fonds de la Direction et du Développement de la Coopération Suisse (DDC)

Récapitulatif de l'évolution des fonds (selon le tableau de variation du capital)	Etat des fonds au 1.1.2022	Attributions aux fonds	Utilisation pour projets	Versements non dépensés au 31.12.2022	Versements à recevoir au 31.12.2022	Etat des fonds au 31.12.2022
Contribution de programme DDC (IP)	331'103	3'237'000	-3'175'300	412'804	-20'001	392'803
Mandats DDC et contribution de projet Bureaux de coopération	507'968	2'172'863	-1'695'823	1'100'592	-115'585	985'007
Fonds Suisse Division Paix et droit de l'homme	110'000	139'000	-57'023	191'977	0	191'977

j) Impôts

La Fondation Hironnelle est exempté d'impôts directs sur le revenu selon décision du 12 juin 1995. Cette décision n'est soumise à aucune condition.

La Fondation Hironnelle est assujettie à la TVA depuis le 01.01.2019.

k) Recherche de fonds et communication

Les charges de recherche de fonds et de communication s'élèvent à CHF 329 399, soit 2.7% des charges totales de la Fondation.

2/ Commentaires relatifs aux états financiers

a) Fonds régis par un règlement d'utilisation

Fonds d'initiative nouveaux projets (a)

Ce fonds n'a pas subi de variation en 2022.

Fonds de solidarité (b)

Afin d'assurer une certaine équité à l'ensemble de nos projets, il a été décidé suite à une décision du conseil de Fondation, que les différents fonds visant à appuyer des collaborateurs de la Fondation Hironnelle dans le besoin en cas de situation extrême, seraient tous remis en un fonds unique. Ce fonds s'intitule Fonds de solidarité et totalise un montant de 46'014 CHF au 31.12.22.

Fonds de soutien (c)

Le fonds de soutien, destiné exclusivement à consolider l'assise financière de la Fondation Hironnelle et à contribuer à lui assurer les liquidités dont elle a besoin, a été approvisionné en 2022 à hauteur de CHF 350 pour atteindre le montant de CHF 569'307.

b) Indemnités versées aux membres des organes responsables

Le Conseil de fondation restreint et le Conseil de fondation travaillent bénévolement. La rémunération du comité de direction pour 2022 s'élève à 412'076.40 (2021 : CHF 409'881.60).

c) Prévoyance professionnelle

Au 31 décembre 2022, 29 collaborateurs de la Fondation Hironnelle (sous contrat de droit suisse, soumis obligatoirement aux assurances sociales suisses et ayant un salaire supérieur à CHF 10'000.) (pour 2021 : 28 personnes, ayant un salaire supérieur au minimum LPP) sur un total de 245 professionnels à travers le monde— sont assurées contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès auprès de la collective de prévoyance Copré, selon un plan de prévoyance, dit en primauté des prestations. Les contributions définies dans le plan de prévoyance sont financées par les cotisations de la Fondation Hironnelle et ses collaborateurs sur une base de 60/40. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées pour la période dans laquelle elles ont été acquittées. L'employeur ne garantit pas les prestations de prévoyance et les risques sont garantis par la collective de prévoyance Copré, et réassurés par ElipsLife AG. Ces solutions LPP permettent de transférer les risques décès et invalidité à une société d'assurance (ElipsLife AG). L'entreprise assume le risque de placement par le biais de la collective de prévoyance Copré, et les avoirs de vieillesse des assurés sont directement placés sur les marchés des capitaux. La stratégie de placement est déterminée par le Conseil de fondation. Si la stratégie s'avère payante et permet de générer des rendements élevés sur les capitaux, les assurés en bénéficient également. Si tel n'est pas le cas et que la caisse de pensions essuie des pertes sur les capitaux investis lors des années économiquement défavorables, elle est toutefois tenue de rémunérer les avoirs de vieillesse obligatoires LPP à hauteur

du taux d'intérêt minimum légal. Cela peut entraîner un découvert de la caisse de pensions. C'est-à-dire son incapacité à pleinement tenir ses engagements actuels et futurs. Lorsque cette situation se présente, la loi autorise des mesures d'assainissement (par ex. le prélèvement de cotisations supplémentaires, ou l'application d'une rémunération inférieure) par l'entreprise affiliée et ses assurés – jusqu'à ce que le degré de couverture atteigne à nouveau 100%.

d) Collaborateurs

Fin 2022, la Fondation Hirondelle employait 245 professionnel·les à travers le monde (2021 : 246). Le nombre de collaborateurs·rices nationaux travaillant pour la Fondation a augmenté avec 214 collègues (2021 : 208). Le nombre d'expatrié·e·s bénéficiant de contrats de longue durée était de 10 à fin 2022 (2021 : 10). À ces employé·e·s s'ajoutent 100 stagiaires et correspondant·e·s (2021 : 199), soutenu·es ponctuellement par 20 missions d'expert·es sur le terrain (2021 : 23). La taille du siège est restée relativement stable. Son effectif comptait, au 31 décembre 2022, 9 collaborateurs·rices occupant l'équivalent de 7.8 postes à plein temps au titre du suivi direct des projets et 13 collaborateurs·rices (EPT 10.8) engagé·es dans des fonctions de direction, d'appui transversal et de support. La Fondation Hirondelle forme également un apprenti et a pu bénéficier en 2022 de l'aide de deux stagiaires (EPT 1.6).

e) Valorisation des gratuités

Les gratuités reçues en prestations sont évaluées en fonction du prix journalier de la grille de salaire de la Fondation Hirondelle.

Nos réviseurs nous ont fait une contribution pro-bono de CHF 23'000 en 2022 (2021 CHF 14'000).

Notre partenaire sur les questions de bien-être au travail nous a fait une contribution pro-bono de 2 jours X CHF 2'500 = CHF 5'000 (2021 CHF 7'500).

f) Engagements hors bilan

	1er entresol	Bureaux	Leasing imprimante
prochaine échéance	31.01.2028	31.01.2028	01.09.2027
Nb mois avant échéance	61	61	57
Loyer mensuel	2'489	6'405	315
Engagements hors bilan 31.12.2022	151'829	390'705	17'955
Engagements hors bilan 31.12.2021	32'357	467'565	2'149

g) Cotisations

La Fondation Hirondelle paie des cotisations annuelles pour être membre des organisations suivantes :

- Global Forum for media Development (GFMD) 10'000 EUR

- Communication with Disaster Affected Community (CDAC) 5'000 GBP
- La plateforme Suisse de promotion de la paix (KOFF) 800 CHF
- Fédération Vaudoise de Coopération (FEDEVACO) 400 CHF
- Communauté d'intérêt pour la formation commerciale de base du Canton de Vaud (CIFC-VD) 150 CHF
- Plateforme des ONG suisses Alliance Sud 3'000 CHF
- Zewo 5'380 CHF